



## Mise à pied pendant arrêt maladie

-----  
Par Marinecans

Bonjour,

Ma collègue et moi même travaillons dans une micro crèche depuis 2 ans et demi, la directrice n'a jamais été correcte avec nous et ne nous a pas payé nos heures supplémentaires pendant longtemps, nous avons souvent du gérer les enfants à 2 par manque de personnel stable.

Sauf que début décembre nous avons chacune notre tour fait appel à un médecin car notre corps ne suivait plus.

Elle nous a envoyé à chacune, une lettre en recommandé mentionnant la convocation à un entretien pour une mise à pied.

Ma collègue a reçu ce courrier alors qu'elle est en arrêt maladie.

Nous ne sommes donc pas payées pendant ce temps, et nous sommes en arrêt depuis le 5 décembre, nous pensons donc qu'elle va nous donner un faux motif pour nous licencier.

La lettre n'indique pas le motif de la mise à pied.

Avons nous un recours ?

-----  
Par morobar

Bonjour,

Vous aurez un recours une fois la sanction appliquée.